

Angers, le 02 décembre 2021,

COMMUNIQUE DE PRESSE

JA recule l'âge d'éligibilité de ses administrateurs à 38 ans

Depuis un an, le réseau Jeunes Agriculteurs mène un débat autour de l'évolution de ses critères d'éligibilité dans le cadre de son rapport moral de 2021. Les évolutions proposées avaient fait l'objet d'un premier vote à l'occasion de notre Congrès de juin avant d'être validées cette semaine lors de notre Université d'Hiver à Angers, qui réunissait notre réseau durant trois jours sur le thème de la relance syndicale.

Cette réflexion sur l'évolution de nos conditions d'éligibilité s'intègre dans un projet global de relance syndicale. L'objectif est notamment de mieux adapter notre réseau et sa structure à son environnement socio-démographique, alors que la moyenne d'âge à l'installation et à l'engagement syndical recule. C'est à la fois un bouleversement et une opportunité : les nouveaux profils sont souvent plus mûrs, formés et ont déjà eu un parcours professionnel, parfois même dans un autre secteur. C'est pourquoi, lors de notre Université d'Hiver, nous avons pris une décision historique : reculer l'âge d'éligibilité de nos responsables syndicaux à 38 ans.

Cette décision permettra de mieux valoriser l'expérience et la montée en compétences des porteurs de dossiers, en cohérence notamment avec l'âge moyen d'installation qui continue de reculer pour atteindre aujourd'hui 36 ans (source : MSA, 2019).

Deux autres critères votés complètent notre vision claire de l'engagement syndical : la limitation à deux mandats consécutifs à un même échelon pour les présidents et secrétaires généraux (à partir de l'échelon départemental). En effet, notre réseau le réaffirme : Jeunes Agriculteurs est une école de formation des responsables au service des organismes professionnels agricoles. Nous voulons ainsi favoriser le renouvellement de nos équipes, afin de former un maximum des futurs responsables de notre profession. La troisième résolution votée est l'obligation de quitter ses fonctions à JA dès lors que l'on est candidat déclaré au titre de titulaire, suppléant ou remplaçant pour des élections parlementaires, nationales ou européennes, de conseiller départemental ou régional.

Les modifications statutaires que nous avons actées sont la base d'un projet de long-terme visant à organiser la relance syndicale dans notre réseau, dans le cadre du déploiement de notre projet stratégique acté lors de notre congrès en 2020 qui redéfinit l'identité de Jeunes Agriculteurs.

Ensemble, engagés pour des agricultures durables et des territoires vivants

Contact Presse

Gaëtan LABARDIN | 01.42.65.86.16 | 07.86.22.90.67 | glabardin@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 35 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.